



Commission de la sécurité sociale et
de la santé publique du Conseil des Etats
Monsieur Joachim Eder
Président
Palais fédéral
Inselgasse 1
3003 Berne

Date 20 FEV. 2019

Contre-projet indirect à l'initiative pour un congé de paternité

Monsieur le président,

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats nous a invités à participer à la procédure de consultation citée en marge. Nous vous en remercions et vous faisons part de notre détermination.

Nous partageons les objectifs de politique familiale et sociale qui sont associés de l'introduction d'un congé de paternité. Le congé de paternité est un investissement rentable pour les familles et les enfants. Il contribue à la conciliation de la paternité et du travail pendant la première phase après la naissance, décisive pour établir la relation entre les parents et l'enfant.

Nous sommes favorables à l'introduction d'un congé de paternité financé par le régime des allocations pour perte de gain.

Quatre semaines de congé semblent appropriées. Nous nous rallions toutefois au compromis de deux semaines, compatibles tant pour les besoins des familles que pour ceux des employeurs.

De plus, nous soutenons la possibilité de percevoir de manière flexible le congé de paternité durant les six premiers mois après la naissance de l'enfant. Pour éviter des coûts administratifs disproportionnés, la situation au moment de la naissance de l'enfant doit être prise en compte.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Monsieur le président, à l'assurance de notre parfaite considération.

Au nom du Conseil d'Etat

La présidente

Esther Waeber-Kalbermatten

Le chancelier



Philipp Spörri

Copie à emina.alisic@bsv.admin.ch